



Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale

Communiqué de presse

19 avril 2005

Les entreprises se mobilisent pour l'apprentissage

Jean-Louis BORLOO ministre de l'emploi du travail et de la cohésion sociale et Laurent HÉNART secrétaire d'État à l'insertion professionnelle des jeunes ont signé ***l'accord cadre national pour le développement de l'apprentissage, mardi 19 avril à 9h15*** (127 rue de Grenelle, Salle des accords).

En signant cet accord national, l'État, une vingtaine de branches professionnelles, les réseaux consulaires et des organismes gestionnaires de centres de formation d'apprentis, s'engagent résolument dans la voie du développement de l'apprentissage (**objectif 500 000 apprentis en 2009**). En appui à la loi de cohésion sociale et pour une application rapide de ses dispositions, les branches professionnelles s'engagent.

Les branches professionnelles signataires représentent plus de la moitié des entreprises et des salariés du secteur privé. D'importants secteurs d'activité, de l'industrie à la propreté, de la banque aux services à la personne, du commerce de détail à la grande distribution, de l'agriculture à l'industrie agroalimentaire, du bâtiment au secteur hospitalier, affirment, par la signature de cet accord, leur volonté de s'investir dans cette voie de formation professionnelle.

Dans le cadre du développement et la modernisation de l'apprentissage impulsés par la loi de programmation pour la cohésion sociale, promulguée le 18 janvier 2005, l'accord cadre national définit les objectifs suivants :

- adaptation de l'offre de formation,
- amélioration de la qualité du déroulement des formations dispensées,
- amélioration des conditions de vie des apprentis,
- accès des jeunes personnes handicapées à l'apprentissage.

Ces orientations générales constituent une précieuse contribution à l'élaboration des contrats d'objectifs et de moyens qui seront conclus entre l'État, les Régions, les branches professionnelles, les organismes consulaires et au travers desquels seront mobilisés les moyens financiers supplémentaires mis à disposition des régions par le nouveau fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage (FNDMA).

Tous ses éléments sont désormais en place pour le succès du développement de l'apprentissage et pour permettre aux Régions de jouer leur rôle. Jean-Louis BORLOO exprime sa confiance dans leur action au service des jeunes de ce pays.

Contacts Presse :

Cabinet de Jean-Louis Borloo :

Frédérique HENRY - Benoît PARAYRE

Tél. : 01.44.38.22.03

Cabinet de Laurent Hénart :

Isabelle de LACHARRIERE

Tél. : 01.40.56.65.38

